

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 12 Février 2024

PROJET DÉLIBÉRATION N°DEL2024-01
ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « SERVICES DE MAINTENANCE
CORRECTIVE ET PRÉVENTIVE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC »

L'an deux mille vingt-quatre le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le deux février, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
M. LASNIER, BOUCHET, BATHIER.

Étaient absentes excusées : Mmes. RAPINAT Claire, FEL Annie, DUPONTET Marie-Ange.

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que la Commune du Bourg d'Hem a des besoins en matière de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public.

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée.

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEC (Syndicat Département des Énergies de la Creuse) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune du Bourg d'Hem au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- l'adhésion de la Commune du Bourg d'Hem au groupement de commandes pour les « Services de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public » pour une durée illimitée,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,

- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune du Bourg d'Hem est partie prenante.

- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune du Bourg d'Hem est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

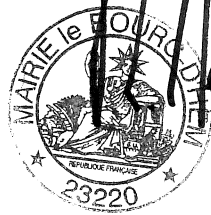
Membres	10
Présents	07
Représentés	00
Votants	07
Exprimés	07
Oui	07
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 15 février 2024

Le Bourg d'Hem, le 15 février 2024

Le Maire

Robert DESCHAMPS



Affiché le 15 février 2024